

ça bourdonne LE DÉBAT

Les balances connectées
sont-elles pour vous
un outil indispensable ?4

dans votre rucher À NE PAS MANQUER

L'enquête de mortalité hivernale
est lancée5
Souveraineté alimentaire5

CHEZ VOUS EN IMAGE

Vos ruches au printemps !5



filière

L'année 2025 dessine une nouvelle
France apicole6
Apthèque, un outil Résapi
au service des apiculteurs7

baromètre



technique

Réussir le stockage de semence
de faux-bourdon24

SANTÉ

Habituez-vous à prononcer
son nom : « Tropilaelaps »26

l'apicultrice futée

Un support ergonomique pour la
pose des chasse-abeilles par Sonia
Martaresche, dans la Drôme29

qualité

APPELLATION

Le Miel de tilleul de Picardie
obtient une IGP30

dossier ASSURANCE 9

Assurer son activité apicole,
c'est faire face à une diversité
de risques : intempéries,
intoxications, incendies,
vols, responsabilité civile...
Les contrats sont souvent
complexes, et beaucoup
d'apiculteurs s'interrogent
sur ce qui est réellement
couvert, sur les démarches
à suivre et sur les délais
d'indemnisation. Ce dossier
a été réalisé par le groupe
de travail administration
des exploitations, réseau
des ADA.



ce que butinent les abeilles

La moutarde, une miellée à fort
potentiel de développement32



stratégie

Une année apicole bien organisée
au Gaec Freslon Thomas et Émilie
Freslon dans le Maine-et-Loire34

science & avenir

Analyse RMN-¹H du miel :
de nouvelles perspectives ?38

à butiner

Le podcast, le livre, le jeu,
la recette39

l'agenda



Quentin
WAUQUIEZ,
apiculteur
dans le Jura

©Q. Wauquiez

Bien s'assurer, c'est faire des choix éclairés

Installation à petit budget, difficultés
à produire, à vendre, trésorerie limitée,
besoin d'investissement, de revenus...
nombreuses sont les raisons qui
nous incitent à raboter les dépenses
apparemment superflues... dont
le budget assurance.

Cependant, tous les risques qu'on ne
peut assurer soi-même doivent être
couverts. En 2018, mon bâtiment a
brûlé. Si les assurances ne peuvent
compenser tous les traumatismes,
mon niveau de couverture a été
déterminant pour ma capacité à
m'en remettre : tout ce qui était assuré
a été indemnisé, tout ce qui ne l'était
pas a été exclu.



Prenez des conseils
et sachez **comprendre**
vos contrats

A contrario, je peux judicieusement
être mon propre assureur pour un
risque que je suis capable d'assumer
seul. Ainsi, même si ça ne fait pas
plaisir, ma ferme peut encaisser le vol
de quelques ruches, et j'ai choisi de ne
pas assurer ce risque.

Le tout est de bien considérer : si un
risque s'avère, est-ce que ça met mon
entreprise, ma personne ou ma famille
en danger ? Si oui, il faut le couvrir.
Et espérer n'en avoir jamais besoin.
Pensez aussi à mettre vos contrats
régulièrement à jour : les stocks
et valeurs d'équipement évoluent
vite, du contenu ne coûte pas
cher à assurer. Enfin, faites venir
votre conseiller : sa visite sur place
engage sa responsabilité quant à
sa proposition. En résumé : prenez
du conseil et sachez comprendre
vos contrats, ils ne sont pas toujours
adaptés à vos besoins. Bonne lecture
du dossier consacré à l'assurance !